

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Service de Garde L'Envolée Inc.	Numéro de permis 2016320	Date d'inspection Le 23 juillet 2024	
Nom de l'établissement Garderie Les Lucioles		Numéro de téléphone (506) 453-7700	
Adresse A 160 Eco Terra Drive Fredericton NB E3A 9M1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jennifer Godin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
28(3) Le lieu d'exploitation d'un établissement agréé respecte : a) les normes d'éclairage, de ventilation et les autres normes générales de santé que prévoit la Loi sur la santé publique.	28(3)(a)	19 juil. 2024	23 juil. 2024
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
<p>Il n'y avait pas d'enfants présents au moment de l'inspection de suivi car ils étaient en excursion.</p> <p>L'adjoite administratrice a affiché les affiches de procédure de lavage des mains dans les salles de bains, 125, 129 et 130 au moment du suivi.</p> <p>Conversation a eu lieu avec l'adjoite administratrice par rapport de s'assurer que les éducateurs/éducatrices désinfectent les tables avant et après que les enfants mangent.</p> <p>Un rappel que selon le document « Normes d'inspection sanitaire pour les Garderies éducatives », il devrait avoir des affiches pour encourager le lavage des mains qui se conforme aux directives de lavage des mains et à l'étiquette respiratoire énoncée dans les « Lignes directrices sur la prévention et le contrôle des maladies transmissibles dans les garderies éducatives » près de chaque lavabo ou les enfants se lavent leurs mains.</p> <p>Un rappel que selon le document « Lignes directrices pour la prévention et le contrôle des maladies transmissibles dans les garderies éducatives », les surfaces en contact avec les aliments ont besoin d'être nettoyées et assainies avant et après chaque utilisation.</p>

original signé par  
Jennifer Godin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 23 juillet 2024

Date

original signé par

Le 23 juillet 2024

Valérie Lavigne

---

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

---

Date